Bordereau attestant l'exactitude des informations - CASTRES - 8102 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 25/06/2024 - 1633 - 2014 B 00319 - 804 578 177 - ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD

ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 1170 ROUTE DE LURET
LA NAUZE, 81500 SAINT-LIEUX-LES-LAVAUR
SIREN 804 578 177 RCS CASTRES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-quatre juin,
A 14 heures,

Les associés de la société ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Présidence.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dominique PATARD, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10 000 actions sur les 10 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Dominique PATARD de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société PTD CONCEPT,
Société civile
au capital de 764 200 euros,
dont le siège social est 1170 Route de Luret, 81500 SAINT LIEUX LES LAVAUR,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 915 056 378,
représentée par Monsieur Dominique PATARD, Gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Dominique PATARD

La société PTD CONCEPT
Représentée par Monsieur Dominique PATARD
« *Bon pour acceptation des fonctions de Présidente* »